



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Turquie

Question écrite n° 60807

## Texte de la question

M. René Rouquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les répressions policières d'une extrême violence envers les manifestations pacifiques pour l'égalité des salaires et des droits pour les femmes, qui viennent de se dérouler à Istanbul à l'occasion de la Journée internationale de la femme et qui suscitent aujourd'hui la légitime préoccupation de nombreuses organisations, particulièrement Amnesty International. L'Union européenne a quant à elle affirmé, dans un communiqué, avoir été « choquée » par cette dispersion d'une manifestation à coups de matraques et de gaz lacrymogènes menée par la police anti-émeute en Turquie. Au dire de tous les observateurs, au vu des images diffusées dans les médias internationaux et à la lecture de la presse, il semble en effet qu'il y ait bien eu un recours excessif à la force de la police turque, qui a happé plusieurs centaines de manifestants, parmi lesquels de nombreuses femmes et des jeunes gens, dont trois au moins auraient été hospitalisés. Au-delà de cette brutalité policière qui vient d'être exercée pour réprimer cette manifestation populaire, il semble de façon plus générale que les allégations de mauvais traitements infligés lors de manifestations en Turquie demeurent particulièrement fréquentes. Aussi, face à ce qui semble être une incapacité manifeste de la police Turque à se conformer aux normes internationales relatives au droit à la liberté de réunion et à l'usage de la force, il lui demande, à l'heure où l'Union européenne vient justement d'entamer ses entretiens à Ankara avec les autorités turques en vue des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Europe, quelle position entend prendre le Gouvernement de la France sur l'attitude des autorités Turques et, le cas échéant, de bien vouloir veiller à demander au gouvernement Turc qu'une enquête soit bien menée afin de nous éclairer véritablement sur les événements qui viennent de se produire et dont la violence est, à l'évidence, incompatible avec le respect des pratiques et des règles démocratiques que les membres de l'Union européenne sont en droit d'attendre d'un pays candidat à l'adhésion au sein de l'Europe.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60807

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2005, page 2856